

CHOLET SPORTS LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 9 FEVRIER 2023

**CHOLET SPORTS LOISIRS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 9 février 2023

ORDRE DU JOUR

① - 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2022

② - 1) Budget primitif (2023)

2) GLISSEO/LYSSEO – Convention auto-entrepreneur (cours de natation)

3) CISPA – Assistance à maîtrise d'ouvrage – groupement de commandes

4) MEILLERAIE – Nouveaux tarifs

5) GOLF – Nouveaux tarifs

6) Compte-rendu des décisions et des arrêtés

③ - Questions diverses

1) Revendications salariales

2) Piscines Glisséo : un équipement technique à bout de souffle ?

3) Impact de la baisse des températures en terme de fréquentation

4) CISPA : Quelle évolution pour les tarifs des repas ?

5) Point sur la hausse des tarifs et modifications des pratiques

- à Glisséo (clients)

- à la Meilleraie (associations)

6) POINT RH

CHOLET SPORTS LOISIRS**COMPTE RENDU N° 108****Conseil d'Administration du 8 décembre 2022**

Le 8 décembre 2022 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 17 octobre 2022.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Étaient excusés : Pascal DORIZON, Christophe PIET.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZ!EN, Eric OUV!RARD, Mickaël LOISEAU.

1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 6 octobre 2022

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2022

2 – Délibérations

- CSL - d'approuver le Budget Supplémentaire 2022

A l'introduction des questions budgétaires, Michel CHAMPION rappelle que sans le soutien financier de l'Agglomération du Choletais (AdC), l'EPIC n'aurait pu survivre aux deux années COVID ainsi qu'à la hausse exponentielle du coût de l'énergie actuelle (et future).

Bruno CAILLETON rappelle que les phases du déconfinement, l'instauration du passe sanitaire puis du passe vaccinal ont fortement perturbé la vie des salariés de Cholet Sports Loisirs. La loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le Code de la santé publique, transforme le passe sanitaire en passe vaccinal au 24 janvier 2022 pour les activités du quotidien (restaurants, cinéma), élargit les possibilités de contrôle et renforce les sanctions en cas de fraude au passe. Entre les périodes de confinement et les phases de déconfinement, l'information et la protection des salariés, l'information aux usagers/clients, les traitements particuliers en fonction des lieux d'activité, en plein air ou en intérieur, la Direction générale a tenté de se mouvoir afin de rassurer le personnel et d'appliquer les directives (vaccinations).

Bien entendu les activités de Glisséo ont été fortement perturbées, et celles de la Meilleraie ont été mises à l'arrêt au cours du premier semestre.

Guy BARRE, Vice-Président en charge des finances, explique en conséquence les variations entre le BP et le BS 2022 à travers la baisse de 4,26 % du chiffre d'affaires (- 120 000 €) et la baisse de 12,66 % de la participation de l'AdC (- 697 000 €). Le manque à gagner sollicité auprès de l'AdC par biais d'une participation complémentaire extraordinaire s'élève à 882 000 €.

La hausse de l'énergie est déjà très marquée avec + 18,95 % soit 303 000 €.

Le Budget Supplémentaire 2022 est approuvé à l'unanimité.

- CSL - d'approuver le Débat des Orientations Budgétaires 2023

Guy BARRE introduit le DOB avec la prudence nécessaire au contexte financier très contraint et à l'absence de visibilité quant à l'évolution du coût énergétique à venir.

Pour l'année 2023, les objectifs sont donc définis de manière prudente en termes de fréquentation avec 150 000 entrées en piscines, car depuis le Covid, celle-ci est restée en-deçà, de l'ordre de 10 à 15 % (contre 180 000 en temps normal). A contrario, la bonne dynamique des patinoires laisse espérer l'accueil de 67 000 entrées. Depuis le mois de septembre, l'espace Fitness connaît un net rebond avec près de 480 adhérents. Les nouvelles formules libres de tout engagement dans une période d'incertitude semblent booster les abonnements. Le passage

de 21 500 personnes est donc envisagé sur l'année 2023. Le Golf quant à lui continue sa progression avec 25 500 départs attendus. En ce qui concerne le CISPA, l'objectif est fixé à 250 stages estivaux.

Bruno CAILLETON explique que la situation est plus compliquée à Lysséo depuis son ouverture en février 2022 (en plein passe vaccinal). Après un bon démarrage, la fréquentation du public n'est pas à la hauteur. Toutefois, l'objectif d'accueil des scolaires est tenu et les activités commerciales sont meilleures que prévues. La faute à un équipement qui n'est toujours pas opérationnel et dont le carrelage dans le bassin ludique doit être changé en février parce qu'il n'est pas conforme (glissance dangereuse) ! Néanmoins, pour 2023, l'objectif de 40 000 personnes accueillies est retenu. Et enfin pour le Parc de la Meilleraie, l'objectif est de 70 journées en 2023.

En ce qui concerne les charges, Guy BARRE indique que le poste fluides représente désormais 65 % des charges externes contre 46 % en 2022, loin devant celles de personnel. Ce poste avoisine les 4 000 K € et complique très sensiblement l'équilibre budgétaire global. Heureusement, il rappelle que l'AdC a provisionné 2 500 K € pour compenser les augmentations à venir et soutenir le budget de CSL.

A ce sujet, Bruno CAILLETON précise que le SIEM, coordonnateur du groupement d'achat de gaz, a attribué le jeudi 17 novembre la fourniture de gaz naturel à Engie. La durée du contrat est d'une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le prix sera désormais indexé mensuellement et sera amené à varier. Le prix remis par Engie dans son offre est de 235 € TTC / MWh. Ceci correspond à une multiplication par 3,5 du coût du gaz naturel pour l'exercice 2023 !

Guy SOURRISSEAU, VP en charge des finances à l'AdC, confirme que désormais les tarifs n'excèdent plus un mois. Il interroge le DG sur la sollicitation de l'État au sujet des mesures (boucliers tarifaires) qui ont été annoncées dans la presse.

Emmanuel GATE répond que malheureusement l'EPIC ne rentre pas dans l'ensemble des critères. En effet, le dispositif d'aide énergétique mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de résilience prévoit une aide aux entreprises qui présentent des montants de gaz et/ou d'électricité en 2021 supérieur à 3% du chiffre d'affaires de l'année 2021, et qui ont subi un doublement du prix du gaz et/ou d'électricité en 2022 par rapport à la moyenne du prix sur l'année 2021. A ce jour, CSL remplit bien le premier critère mais ne rentre pas dans le second critère de doublement du prix unitaire du gaz ou de l'électricité. Il reste cependant vigilant sur les évolutions et les éventuels allègements du dispositif qui permettraient de faire baisser la note énergétique en 2023.

Michel CHAMPION conclut en précisant les 3 grandes priorités retenues pour les années à venir : la recherche d'économies en ancrant la sobriété énergétique dans nos pratiques, la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) à travers les volets social, économique et écologique, et enfin, le PPI qui est l'outil à disposition de l'AdC afin d'investir durablement dans les équipements nécessaires à l'exploitation maximale des établissements dont CSL à la charge.

Le Conseil d'Administration prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

– GLISSEO - d'approuver La convention avec la société NRJ (2022-2032)

Bruno CAILLETON précise qu'il s'agit de la reconduction d'un partenariat de communication avec la radio NRJ. Il s'agit de profiter de la notoriété de la radio NRJ,

notamment auprès du jeune public, afin de promouvoir les actions de communication de Glisséo. Ce partenariat évite le paiement très onéreux d'une régie publicitaire.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO - d'approuver la convention avec la société Bchef (2022-2024)

Bruno CAILLETON indique que la société BCAR (Bchef) a sollicité Glisséo afin d'engager un partenariat sur le long terme (2 ans). La mise à disposition du totem numérique dans la hall de Glisséo permet le paiement d'une redevance fixée à 3,4 K € en 2023-2024.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO - d'approuver la convention avec l'ACPG (2023-2025) – Accès au Fitness

Bruno CAILLETON indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention existante. Charge à l'ACPG d'actualiser la liste de ses bénéficiaires.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO – d'approuver la convention avec Cholet Barbell Club (2023)

Bruno CAILLETON informe qu'il s'agit d'une nouvelle association choletaise, basée à la Séguinière, dont l'objet principal est la pratique du Cross fit.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO – d'approuver la convention avec le ROC (2023-2025)

Bruno CAILLETON rappelle qu'il s'agit de la poursuite de la convention habituelle avec le ROC.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- GLISSEO – d'approuver la convention avec Cholet Évènements (2023-2025)

Bruno CAILLETON indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

Pour toutes conventions, Bruno CAILLETON précise que les deux années de COVID ont réduit voire empêché la mise en œuvre des conventions qui viennent d'être renouvelées.

- MEILLERAIE – d'approuver les tarifs salon Game'In Cholet (2023)

Mickael LOISEAU, Directeur du Parc de la Meilleraie, explique qu'il s'agit d'une nouvelle manifestation créée par le Parcexpo, prévue les 23 et 24 septembre 2023. Le salon dénommé " Game'In Cholet " regroupera 3 thématiques : le retrogaming (jeux d'arcade notamment), l'e.sport (avec des tournois) et le Cosplay (qui consiste à se déguiser et jouer le rôle de personnages de jeux-vidéos, mangas, animes, etc.).

Il précise que c'est le seul salon regroupant ces thématiques et le seul salon de l'Ouest à sa connaissance. Le Parcexpo est aidée par l'association choletaise West Coast Arcade.

La délibération est acceptée à l'unanimité des votants.

- CSL – d'approuver le compte-rendu des décisions

Bruno CAILLETON fait une lecture des décisions prises depuis le dernier conseil.

Les décisions sont approuvées à l'unanimité des votants.

3 – Questions diverses

1) – Réponse du Président de CSL à la demande syndicale (6 octobre 2022)

Bruno CAILLETON rappelle aux administrateurs les deux questions posées par Anthony ASTIER représentant syndical lors du dernier CA de Cholet Sports Loisirs, relatives au Salaire minimum conventionnel (SMC) et aux retraités de CSL.

Michel CHAMPION indique avoir étudié les demandes des salariés dans un contexte financier contraint, à la fois personnel et professionnel, et va proposer à la direction générale l'application d'une carence de 3 mois pour le délai d'augmentation du SMC, après la date d'application, sachant qu'il oscille aujourd'hui entre 2 et 6 mois. Il s'agit d'une information aux administrateurs, la rémunération des salariés ne dépendant pas du conseil.

Enfin, il accorde aux salariés retraités de Cholet Sports Loisirs, les mêmes avantages que les actifs à savoir : la gratuité des piscines et des patinoires et une réduction de 30 % des abonnements au Fitness et au Golf. Mise en place au 1^{er} janvier 2023. Les administrateurs approuvent le principe.

Bruno CAILLETON précise qu'en 2022, il y a eu un seul départ en retraite et que le coût de cette mesure sera de toute évidence très limitée : 3 départs prévus en 2023, quand bien même les salariés utiliseront cet avantage.

Michel CHAMPION trouve que c'est un geste positif dans cette période où les rémunérations des groupes 3 (majorité) sont désormais proches du SMIC (perte de pouvoir d'achat).

2) – Bilan 20 ans des patinoires Glisséo

Bruno CAILLETON revient sur les chiffres de fréquentation lors des 20 ans des patinoires. Ce fut un réel succès, tant en terme de fréquentation (hors ouverture classique en augmentation) que d'impact sur les associations participantes. Les 4 soirées organisées à l'occasion ont permis d'accueillir 1 600 personnes supplémentaires, soit une recette évaluée à près de 6 400 €.

3) – Free Style ACPG : demande de l'ACPG pour de nouveaux créneaux

Bruno CAILLETON lit le courrier adressé par le Président de l'ACPG au sujet de la section Free Style. Fort du succès des démonstrations durant les 20 ans, l'association compte désormais 12 jeunes membres et demande la mise à disposition de la piste sportive pour les entraînements, le jeudi soir. En effet, depuis l'arrêt de la commercialisation du karting sur glace le jeudi soir, la piste sportive est libre. Les deux pistes sont désormais utilisées pour la soirée, au lieu d'une seule piste.

Les administrateurs ne souhaitent pas libérer la piste sportive de manière pérenne dans la mesure où ils demandent à Bruno CAILLETON de nouvelles études pour relancer le karting sur glace. En fonction de la disponibilité de la piste et de manière temporaire, la piste pourra néanmoins être proposée.

4) – Golf : vers un label bronze biodiversité

Bruno CAILLETON indique aux administrateurs l'inscription du Golf dans une démarche volontariste de développement durable à travers un label biodiversité soutenu par la Fédération Française de Golf (FFG). Ce label est un outil qui reconnaît et valorise le travail mis en œuvre pour la biodiversité. Il s'appuie sur le triptyque "Je connais, j'agis, je sensibilise", comme précisé dans le dossier joint du conseil. Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Il se compose de 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, correspondant à des niveaux d'exigences croissants.

Dominique DUCEPT, Directeur du Golf, précise s'engager dans le label bronze, avec l'appui d'un partenaire privé, la société John Deere, qui devrait prendre en charge le coût de sa mise en œuvre (environ 5 000 €). La FFG octroie 1 000 € également.

5) – Calendrier 2023 Conseils d'Administration de CSL

3 premières dates en 2023 sont retenues : le jeudi 9 février, le mardi 12 avril et le mardi 5 juillet.

6) – Point RH

A huit clos, en présence de Marie CORABOEUF, DRH, Bruno CAILLETON évoque les dossiers RH en cours.

L'ordre du jour étant épuisé,

La Séance est levée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023**

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.1 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs (CSL), lors de sa séance du 8 décembre 2022, a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Dans le cadre de ces orientations, plusieurs éléments majeurs ont été évoqués :

- l'impact de l'augmentation généralisée des prix et la crise énergétique
- la baisse de fréquentation significative des piscines
- la hausse des salaires en lien avec l'évolution de la Convention Collective Nationale du Sport (CCN du Sport)
- l'actualisation du cahier des modalités de gestion avec l'Agglomération pour le Parc de la Meilleraie.

On rappelle que CSL gère désormais directement ses investissements mobiliers.

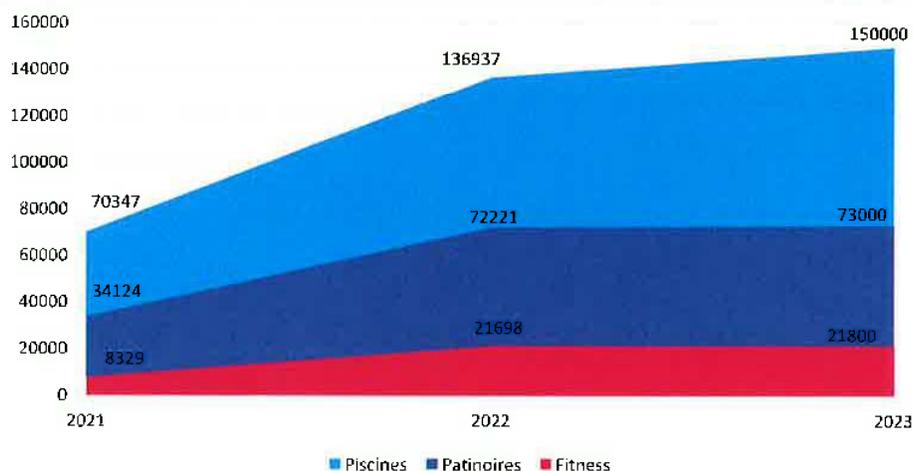
L'Agglomération du Choletais (AdC) conserve néanmoins la gestion des investissements immobiliers.

D'un point de vue général, cette année 2023 sera marquée par les points suivants :

- Dans ce contexte incertain, l'année 2023 devra permettre de retrouver une meilleure fréquentation en piscines (Glisséo et Lysséo) pour lesquelles nous rappelons que des mesures de restrictions ont été prises pour limiter la consommation d'énergie (baisse de la température des bassins notamment). Le retour à la normale est très lent. Côté patinoires et fitness, l'objectif sera de poursuivre la bonne progression des niveaux de fréquentations. Pour l'ensemble des autres sites (GOLF, CISPA, MEILLERAIE), l'objectif sera de maintenir le niveau d'activité actuel.
- La participation globale de l'AdC intégrée au budget de CSL pour 2023 s'élève à 5 403 000 € HT (5 334 000 € estimé initialement dans le Débat d'Orientations Budgétaires) en ce qui concerne l'exploitation. La somme de 2 340 000 € HT est rajoutée à la section exceptionnelle pour faire face à l'envolée des cours de l'énergie (développé ci-après).
- Dans ce contexte, les objectifs de fréquentations (qui détermine le niveau des recettes directes) sont légèrement revus par rapport aux prévisions initiales du Débat d'Orientations Budgétaires, à savoir :

- pour Glisséo :

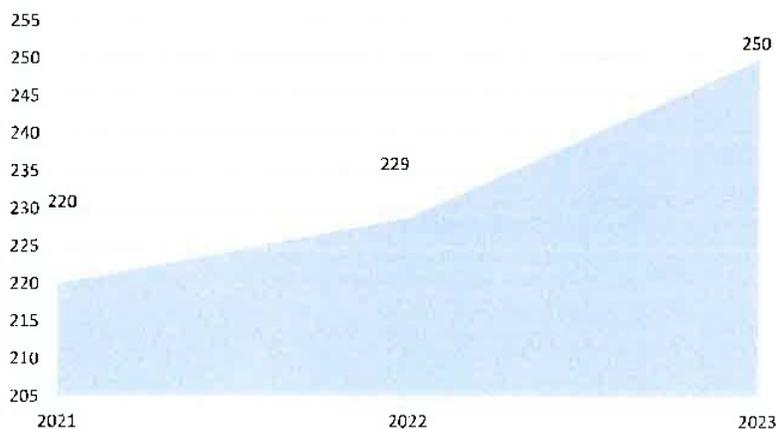
Objectifs de fréquentation de GLISSEO									
Piscines			Patinoires			Fitness			
2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
70 347 entrées	136 937 entrées	150 000 entrées	34 124 entrées	72 221 Entrées	73 000 entrées	8 329 entrées	21 698 entrées	21 800 entrées	



Comme présenté auparavant, on constate la bonne reprise de fréquentation pour les patinoires et l'espace Fitness. L'objectif de 67 000 patineurs avait initialement été défini dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Au vu des chiffres réalisés en 2022, l'objectif est rehaussé à 73 000 personnes. Pour l'espace Fitness, l'objectif est légèrement revu avec 21 800 personnes (21 500 initialement). Pour les piscines, on constate une reprise bien plus lente (10 à 15 % en-deçà des moyennes d'avant Covid). L'objectif des 150 000 baigneurs est maintenu.

- pour le CISPA :

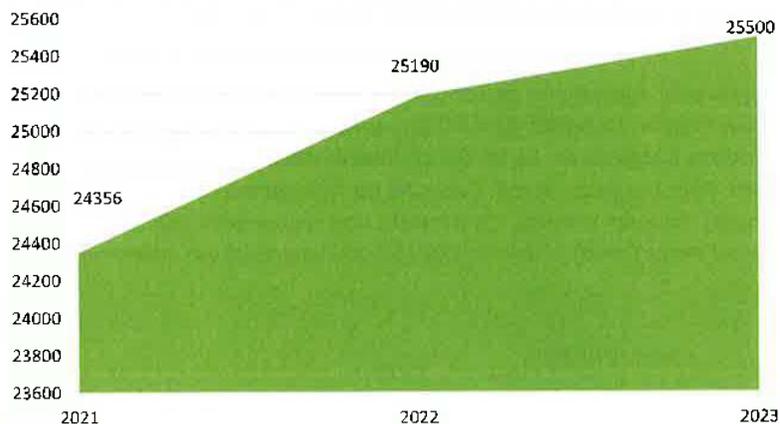
Objectifs de fréquentation du CISPA		
2021	2022	2023
220 stagiaires	229 stagiaires	250 stagiaires



L'activité du CISPA est relativement stable : accueil des classes vertes sur la période scolaire et réalisation de stages découvertes pendant les périodes de vacances. Les variations de fréquentations concernant les stages sont minimales et très souvent impactées par les changements de calendrier d'une année sur l'autre.

- pour le golf :

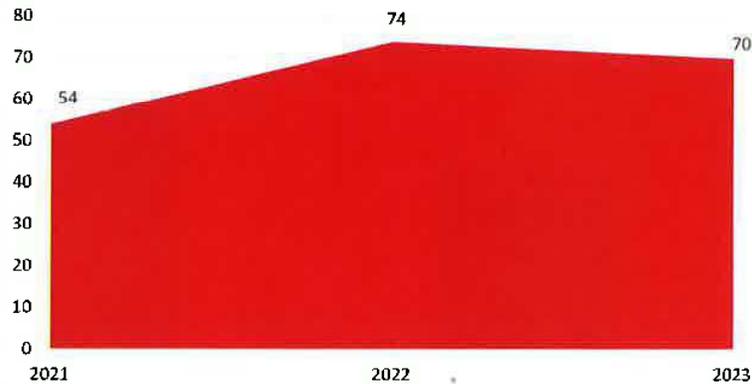
Objectifs de fréquentation du GOLF		
2021	2022	2023
24 356 golfeurs	25 190 golfeurs	25 500 golfeurs



Depuis la sortie de crise sanitaire, le Golf se porte bien avec une nouvelle fréquentation record en 2022 (25 190 départs). Le nombre de départs étant un minimum puisque certains golfeurs ne viennent pas se signaler. De nouvelles habitudes semblent être prises quant aux activités de plein air, l'activité golfique séduit de plus en plus de monde.

- pour le Parc de La Meilleraie :

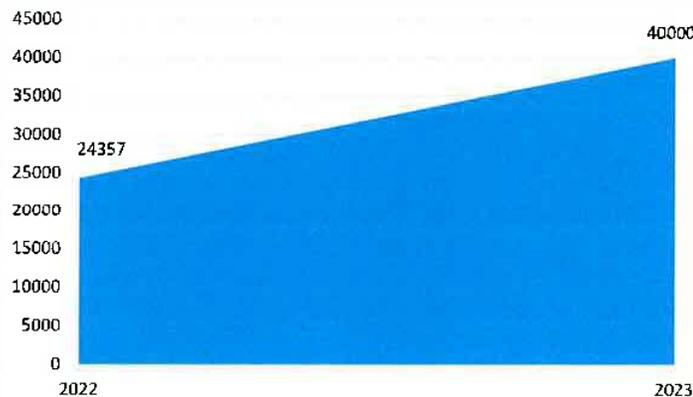
Objectifs de fréquentation du PARC DE LA MEILLERAIE		
2021	2022	2023
54 journées évènementielles	74 journées évènementielles	70 journées évènementielles



La sortie de crise sanitaire s'est clairement faire ressentir sur le premier semestre 2022. Malgré cela, le Parc de la Meilleraie a réalisé une très belle fin d'année ce qui a permis l'organisation de 74 journées événementielles sur l'année. Comme précisé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, l'année 2023 se présente comme une année « basse » en termes d'organisation de foires et salons. L'objectif de 70 journées événementielles reste atteignable.

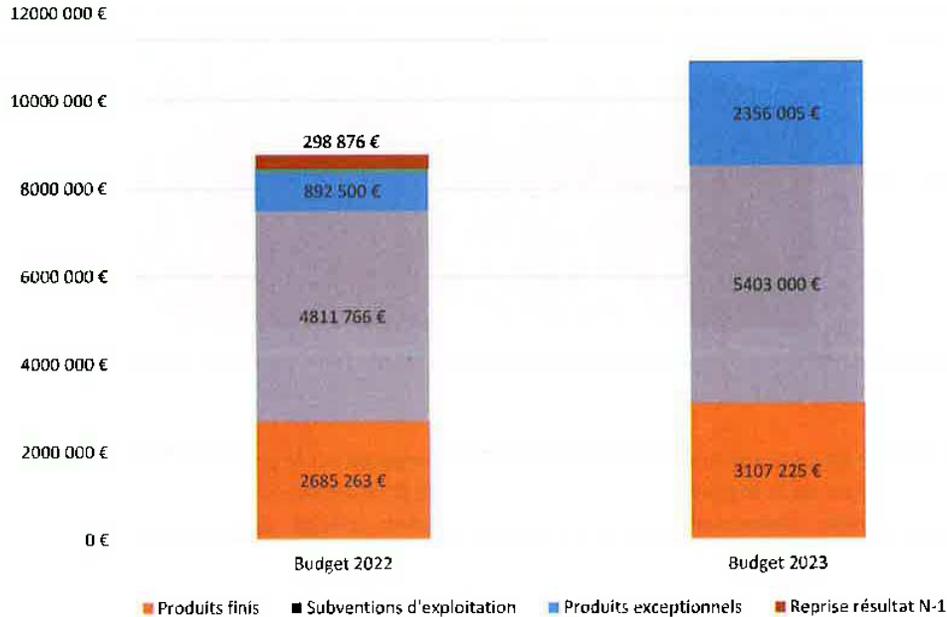
- pour Lysséo :

Objectifs de fréquentation de LYSSEO			LYSSÉO LE PARC DE LA MEILLERAIE
2021	2022	2023	
-	24 357 entrées	40 000 entrées	



Après une première année décevante par rapport aux objectifs maximums (après 2 à 3 ans d'exploitation) initialement définis (60 000 personnes), l'objectif des 40 000 entrées reste envisagé. L'année 2023 devra permettre de redéfinir notre offre commerciale pour être en adéquation avec les attentes du public local. Force est de constater que les nageurs qui fréquentent Glisséo n'ont pas forcément les mêmes attentes que les nageurs de Lysséo. Il s'agit donc de s'adapter. C'est ce qui a déjà été fait avec la création de nouveaux créneaux commerciaux, l'offre étant saturée.

Etat des recettes



➤ Au niveau des dépenses, comme évoqué lors de l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaires, plusieurs éléments majeurs vont impacter le budget :

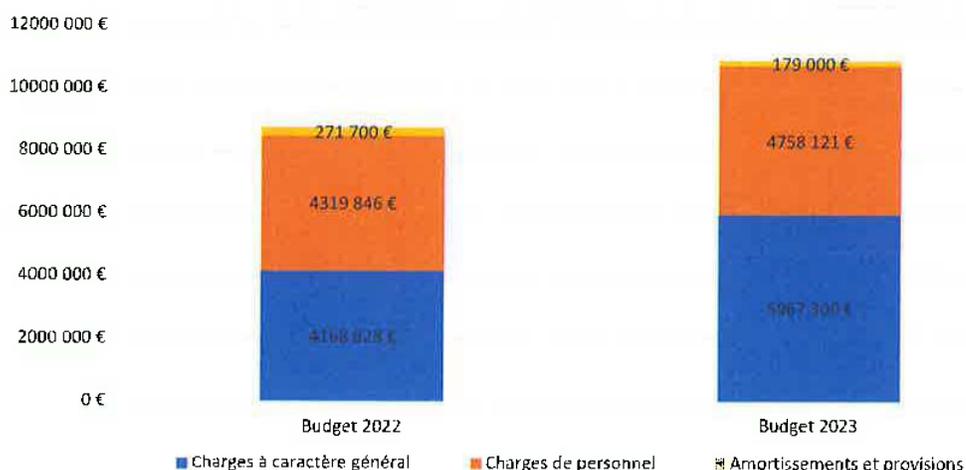
- La volatilité des tarifs du gaz et de l'électricité. C'est malheureusement la grande incertitude de ce budget 2023 alors que l'énergie représente désormais 65 % des charges externes. Ceci explique la difficulté d'assurer un équilibre budgétaire global. Malgré cela, comme nous l'avons évoqué, l'AdC a provisionné la somme de 2 340 K € pour compenser les hausses exponentielles à venir. A ce jour, il apparaît que l'augmentation des tarifs d'électricité devrait se contenir au niveau de 2022. Quant aux tarifs du gaz, ceux-ci seront désormais connus mensuellement. Par principe de précaution, en fonction des éléments connus à ce stade, il est préférable de conserver des lignes budgétaires à la hausse (compensées par l'AdC) afin d'éviter tout dérapage ultérieur. Dans la mesure du possible, CSL veillera à utiliser l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat pour contrer ces hausses. Pour Glissé et pour l'instant ils sont quasi nuls au regard des hausses.

- Les charges de location des bâtiments auprès de l'AdC continuent de progresser (+ 27,84 %). Suite à la rédaction de l'avenant n°1 du cahier des modalités de gestion, le loyer du Parc de la Meilleraie est désormais porté à 146 K € / an.

- Le poste de maintenance diminue de - 21 % soit - 76 000 €. Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le choix a été fait de réinternaliser le traitement des eaux pour les piscines de Glissé. En conséquence le contrat de maintenance technique pour la partie piscine est très largement révisé (- 110 K €). Le recrutement de 2 techniciens fait progresser en contrepartie la masse salariale. Toutefois, pour rappel, l'internalisation permet une économie de 40 K € / an.

- Enfin, dans le domaine social, est prise en compte (comme chaque année) l'augmentation de 1 % de l'ancienneté conformément à l'engagement unilatéral. Pour rappel, une revalorisation de la CCN du Sport a eu lieu en décembre 2022 (+ 60 € brut / mois / salarié soit + 3% en moyenne). A ce jour, 2 nouvelles augmentations sont connues et applicables (sous réserve d'extension) au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet (+ un délai de carence de 3 mois à chaque fois comme cela a été acté lors du dernier Conseil d'Administration). Ces augmentations sont de l'ordre de 6 % à 6,5 % ce qui impacte de nouveau significativement la masse salariale globale (impact sur l'ancienneté et les charges sociales). Par rapport à la première approche du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, la masse salariale est donc revalorisée (+ 5,8 % soit + 243 000 €).
- Concernant la gestion des investissements mobiliers, l'AdC attribuera à CSL, comme en 2022, une subvention d'investissement d'un montant annuel de 140 000 € TTC maximum afin de financer ces investissements dont les amortissements n'ont pas été constitués.

Etat des dépenses



Pour chaque site, cette année 2022 sera marquée par les points suivants :

◊ - Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA)

Activité

Grâce à des activités majoritairement en extérieur, le CISPA continue de faire le plein et de remplir ses missions de service public. Les différentes activités proposées (voile, tire à l'arc, escalade,

course d'orientation,...) plaisent aux différentes écoles du territoire. Les perspectives de l'activité en 2023 sont bonnes.

Les stages organisés l'été sont également très prisés. La diversité des activités couplée à un tarif toujours attractif, malgré une remise à niveau depuis 2 ans (+ 17 %), permettent de faire le plein.

Travaux et matériel

Le CISPA dispose d'un bâtiment opérationnel et récemment rénové. Il n'y a pas de gros travaux envisagés. Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € devra permettre de procéder au renouvellement de vélos et/ou bateaux.

Pour le CISPA, le total du budget de fonctionnement s'élève à 678 640 €.

◇ - GOLF

Activité

Activité d'extérieure, le golf a continué sa progression entamée depuis 2021 malgré la crise sanitaire. Les investissements réalisés par l'AdC depuis quelques années, tant dans l'aménagement du château que pour les locaux techniques des jardiniers, commencent à porter leur fruit. La qualité d'accueil et du terrain permettent au Golf d'atteindre des niveaux de fréquentation records. Le restaurant a réalisé un bon chiffre d'affaires lequel bénéficie au budget de CSL via le versement d'une redevance. Comme évoqué lors du DOB, le Golf va s'engager à l'horizon 2023 dans l'obtention du Label bronze pour la biodiversité afin de faire évoluer nos méthodes et de s'engager dans un projet environnemental global. Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Parmi les investissements à réaliser, l'agrandissement de notre retenue d'eau naturelle afin de contenir notre consommation annuelle de 17 000 à 20 000 mètres cubes d'eau par an malgré des sécheresses que l'on annonce plus longues et plus régulières.

Travaux et matériel

Le changement d'une tondeuse à greens est prévu en 2023 pour un montant prévisionnel de 62 000 €. Le creusage de l'étang ainsi que l'amélioration du puisage sont également à l'étude afin de préserver la ressource en eau et continuer d'entretenir correctement le terrain.

Pour le golf, le total du budget de fonctionnement s'élève à 897 309 €.

◇ - GLISSEO

Activité

Après des années très compliquées durant la crise sanitaire, l'année 2022 a débuté encore difficilement avec la mise en place du pass vaccinal. Ces contrôles obligatoires à l'entrée du complexe n'ont pas facilité le retour des sportifs. L'activité de contrôle s'est parfois substituée à celle de loisirs... Nonobstant, malgré ces contraintes, la fréquentation a continué d'augmenter en piscines avec un été

caniculaire. Toutefois, il nous manque environ 15 % de nageurs par rapport à 2019. La mise en place des mesures de sobriété énergétique avec la baisse des températures des bassins n'a pas facilité un retour à la normale : la fréquentation des familles avec les (très) jeunes enfants a nettement baissé depuis l'arrêt des bébés nageurs. Nous espérons un retour progressif à une meilleure fréquentation en piscines en 2023 sachant qu'en ce qui concerne les activités commerciales, la demande est déjà bien présente.

Malgré une fermeture de 4 mois (mai à août) imposée pour le changement du groupe-froid, les patinoires ont connu une année très dynamique marquée par un retour massif de la clientèle. Depuis le mois anniversaire (15 au 30 octobre 2022) des 20 ans des patinoires, avec toutes ses animations, nos fréquentations ont battu record sur record, week-end après week-end, avec un mois de décembre et des vacances d'hiver exceptionnels. En 2022, malgré 3 mois de fermeture en plus, la fréquentation des patinoires est supérieure de 10 % à celle de 2019 (hors covid) ! L'année 2023 s'annonce excellente si la dynamique demeure.

En ce qui concerne le Fitness, la fréquentation a quasiment retrouvé son niveau de 2019. Après les années difficiles, ce retour des sportifs à la remise en forme est encourageante. La mise en place du Label " Sport et Santé " doit nous permettre d'accueillir d'autres clientèles.

Malheureusement, après la crise sanitaire, les équipements gérés par Cholet Sports Loisirs comme le complexe Patinoires-Fitness-Piscines Glisséo ont pris de plein fouet la hausse du coût énergétique. Sans la décision politique de l'agglomération de soutenir le service public, à travers la prise en charge financière de cette hausse, ont permis d'éviter la fermeture du complexe ainsi que la mise en activité partielle de ses salariés. Le budget primitif 2023 se veut raisonné malgré, en toile de fond, la crise énergétique qui évolue chaque mois.

Travaux et matériel

Une enveloppe péronnelle de 40 000 € a été renouvelée à Glisséo afin de permettre l'achat de petits matériels pédagogiques et/ou techniques.

Pour Glisséo, le total du budget de fonctionnement s'élève à 7 221 522 €.

◇ - PARC DE LA MEILLERAIE

Le Parc de la Meilleraie a subi de plein fouet les interdictions sanitaires liées au regroupement en intérieur et a été réquisitionné par la collectivité pour abriter un important centre de vaccination du 3 janvier au 11 février soit 2500 m², un centre de dépistage du 17 janvier au 11 février soit 690 m², et un second du 14 février au 10 mars, soit un chapiteau de 400 m² ! Malgré cela, grâce à un excellent second semestre, 40 manifestations ont pu se tenir au lieu d'une soixantaine habituellement. L'année 2023 devrait être meilleure en terme d'animations.

Travaux et matériel

L'enveloppe prévisionnelle de 20 000 € a été allouée au Parc de La Meilleraie afin de permettre l'achat de petits matériels (enveloppe identique aux années précédentes).

Pour Le Parc de La Meilleraie, le total du budget de fonctionnement s'élève à 1 141 458 €.

0 - LYSSEO

Après un début encourageant, la fréquentation du public estimée (à l'horizon 2024-2025) à environ 60 000 entrées en comptabilise la moitié. Trois raisons peuvent être évoquées : un contexte covid encore présent (on le voit à Glisséo) qui impacte la fréquentation classique des équipements aquatiques. Des pratiques de loisirs aquatiques qui évoluent progressivement : les simples longueurs sont désertées au profit des activités sportives ou de bien-être. A ce sujet, l'ensemble des activités commerciales (aquagym, aquabike etc.) sont pleines. A tel point qu'il a fallu rajouter des créneaux pour faire face à la demande ! Enfin et surtout, depuis l'ouverture le 5 février, il n'y a pas eu une semaine normale, soit 4 semaines de fermeture supplémentaire pour des problèmes techniques, un carrelage glissant et un bassin ludique partiellement fermé depuis septembre 2022 ! Un extérieur loin d'être terminé avec une pelouse non praticable, un pédiluve hors service, etc. Pour la fréquentation des scolaires, l'ensemble des écoles et classes de collèges qui en ont fait la demande ont pu être accueilli. Mais les problèmes budgétaires liés au contexte énergétique n'ont pas permis aux établissements d'en envoyer plus.

Le motif de satisfaction est que la piscine est très appréciée de ses pratiquants. Les activités commerciales sont pleines. Le coût énergétique est contrôlé (+ 2 % par an) grâce au mode de chauffage. La poursuite des travaux doit permettre de proposer un équipement enfin opérationnel en cours d'année, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'appropriation ne sera que progressive.

Travaux et matériel

Suite à la première année de fonctionnement, il n'y a pas de besoins spécifiques envisagés à ce jour en termes d'investissement matériel.

Pour LYSSEO, le total du budget de fonctionnement s'élève à 965 492 €.

Le total du budget de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à 10 904 421 € contre 8 670 909 € en 2022.

Présentation analytique du budget 2023



Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2023 en fonction de l'équilibre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

INTITULES	RECETTES 2023	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
013 Variation de stocks	2 500,00 €	2 500,00 €
70 Produits finis	3 107 225,00 €	3 107 225,00 €
74 Subventions d'exploitation	5 403 000,00 €	5 403 000,00 €
76 Produits financiers	450,00 €	450,00 €
77 Produits exceptionnels	2 356 005,00 €	2 356 005,00 €
78 Reprises de provisions	8 000,00 €	8 000,00 €
79 Transfert des charges	27 241,00 €	27 241,00 €
TOTAL DES RECETTES 2023	10 904 421,00 €	10 904 421,00 €

INTITULES	DÉPENSES 2023	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
011 Charges à caractère général	5 967 300,00 €	5 967 300,00 €
012 Charges de personnel	4 758 121,00 €	4 758 121,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	179 000,00 €	179 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	10 904 421,00 €	10 904 421,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

INTITULES	RECETTES 2023	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00 €	179 000,00 €
TOTAL DES RECETTES 2023	179 000,00 €	179 000,00 €

INTITULES	DÉPENSES 2023	
	Propositions de l'Ordonnateur	Votes du Conseil d'Administration
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	174 000,00 €	174 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	179 000,00 €	179 000,00 €

EXPLOITATION 2023

<u>DÉPENSES 2023</u>	Proposé	Voté	<u>RECETTES 2023</u>	Proposé	Voté
Dépenses d'exploitation de l'exercice	10 904 421,00 €		Recettes d'exploitation de l'exercice	10 904 421,00 €	
TOTAL	10 904 421,00 €		TOTAL	10 904 421,00 €	

INVESTISSEMENT 2023

<u>DÉPENSES 2023</u>	Proposé	Voté	<u>RECETTES 2023</u>	Proposé	Voté
Dépenses d'investissement de l'exercice	179 000,00 €		Recettes d'investissement de l'exercice	179 000,00 €	
TOTAL	179 000,00 €		TOTAL	179 000,00 €	

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et notamment ses articles 7 et 9,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 25,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration le 8 décembre 2022,

Vu le rapport de présentation budgétaire,

Après en avoir délibéré, à

DÉCIDE

- Article 1 - d'approuver par chapitre les recettes inscrites en section de fonctionnement et d'investissement.
- Article 2 - d'approuver par chapitre les dépenses inscrites en section de fonctionnement et d'investissement.
- Article 3 - d'approuver l'équilibre budgétaire global pour 2023 de section à section à l'intérieur de chaque section.
- Article 4 - d'autoriser Monsieur le Directeur Général à exécuter tant en recettes qu'en dépenses le présent Budget Primitif 2023.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023**

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.2 – GLISSEO ET LYSSEO – MODALITÉS D'UTILISATION DES PISCINES GLISSEO ET LYSSEO A TITRE PRIVÉ POUR LES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS – CONVENTION COURS PARTICULIERS DE NATATION (2023)

Dans un contexte économique contraint caractérisé par un très important déficit de Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) - il en manque 5 000 actuellement en France - et face à la concurrence du secteur privé, l'Etablissement Public Local (EPL) Cholet Sports Loisirs (CSL) entend proposer au personnel diplômé des piscines, selon des modalités particulières (cf. pièces jointes) l'autorisation d'utiliser le complexe Glisséo et Lysséo afin d'exercer une pratique professionnelle privée, sous leur responsabilité avec un statut d'auto-entrepreneur. A la demande de certains MNS, notamment des jeunes recrues issus du monde privé, cette possibilité est un moyen de les attirer, par le biais d'une rémunération complémentaire, mais également de les conserver au sein des effectifs de Glisséo et Lysséo. En effet, la grande difficulté de CSL est à la fois de recruter et de conserver les MNS, dans un cadre budgétaire qui ne peut absorber - sauf obligations conventionnelles - des hausses significatives des rémunérations. C'est un moyen, sans surcoût pour l'EPL, d'assurer la continuité du service public et notamment l'apprentissage de la natation.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de CSL, d'approuver l'autorisation faite aux MNS d'utiliser les piscines Glisséo et Lysséo afin de dispenser des cours particuliers d'apprentissage et ou de perfectionnement de la natation, selon des modalités particulières, par le biais d'une convention annexée ci-après.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs et le cahier des modalités de gestion,

Vu l'avis du Conseil Social et Économique en date du 2 février 2023,

Considérant la difficulté de recrutement et de conservation des MNS à laquelle doit faire face Cholet Sports Loisirs,

Considérant la demande des MNS de pouvoir bénéficier d'une rémunération complémentaire, sans coût supplémentaire pour l'EPL Cholet Sports Loisirs,

Considérant la nécessité de maintenir le service public et notamment l'apprentissage de la natation pour les scolaires de l'Agglomération du Choletais,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la " Convention cours particuliers de natation – Complexe Glisséo – Centre aqualudique Lysséo ", autorisant les MNS à utiliser les piscines dans le cadre de cours particuliers de natation, du 1^{er} mars au 31 décembre 2023, conformément aux modalités précisées dans l'exemplaire annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur Général à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.3 - ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PASSATION DU MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE CHOLET, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET, LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS ET CHOLET SPORTS LOISIRS.

La Ville de Cholet, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais et l'établissement public Cholet Sports Loisirs (CSL) souhaitent être accompagnés par un prestataire spécialisé, qui leur portera assistance pour la passation des contrats dans le domaine de la restauration collective.

À cet effet, il apparaît intéressant de constituer un groupement de commandes en vue de mutualiser la procédure de consultation afin de faciliter la passation et le suivi du marché de prestations intellectuelles ainsi que de permettre d'éventuelles économies d'échelle.

Ce marché de prestations intellectuelles sera conclu pour une durée allant de la date de notification, jusqu'à l'admission des prestations, selon les montants de participations suivants :

Structures	Nombre de repas servis de janvier à octobre 2022	Ratio
Ville de Cholet	295 262	66,1%
CCAS	59 509	13,3 %
CIAS	77 216	17,3 %
CSL	14 907	3,3 %
TOTAL	446 894	100 %

La ville sera désignée comme coordonnateur du groupement chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,
- de signer et de notifier les contrats correspondants,
- de résilier, le cas échéant, les contrats conclus.

Il est demandé au Conseil d'Administration, d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Ville de Cholet, le CCAS de Cholet, le CIAS du Choletais et l'établissement public Cholet Sports Loisirs, pour la passation du marché relatif à une assistance technique en vue de conclure les contrats de restauration collective et à autoriser M.le Directeur Général de signer les pièces correspondantes.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant l'intérêt à constituer un groupement de commandes avec la Ville de Cholet, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cholet, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais et l'établissement public Cholet Sports Loisirs pour la passation du

marché relatif à une assistance technique en vue de conclure les contrats de restauration collective,

05

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Ville de Cholet, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais et l'établissement public Cholet Sports Loisirs, pour la passation du marché relatif à une assistance technique en vue de conclure les contrats de restauration collective et d'autoriser M. le Directeur Général de signer les pièces correspondantes.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier, de résilier les contrats conclus selon les conditions précisées à la convention constitutive du groupement. Ce marché est conclu pour une durée allant de la date de notification, jusqu'à l'admission des prestations, selon les montants de participations suivants :

Structures	Nombre de repas servis de janvier à octobre 2022	Ratio
Ville de Cholet	295 262	66,1 %
CCAS	59 509	13,3 %
CIAS	77 216	17,3 %
CSL	14 907	3,3 %
TOTAL	446 894	100 %

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION

Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023**

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.4 - MEILLERAIE – NOUVEAUX TARIFS

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau salon " Games In " les 23 et 24 septembre 2023, 3 nouveaux tarifs et une gratuité sont proposés. 2 concernent le public et 1 les participants :

- Tarif enfant 1 journée (6-12 ans) : 5 €
- tarif Pack famille 1 journée (2 adultes et 2 enfants) : 25 €
- Gratuité pour les moins de 6 ans
- Tarif de location d'un stand de 6 m² : 400 €

Dans le cadre du prêt de matériel, un tarif de location de panneau sans pose est proposé :

- Tarif prêt d'un panneau d'exposition : 5 €

Le Conseil d'administration est appelé à approuver les tarifs proposés.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1412-1, L 2221-1 et suivants et R 2221-1 et suivants.

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs,

Considérant l'intérêt de proposer de nouveaux tarifs dans le cadre de la création du Salon Games In à Cholet en septembre prochain,

Considérant l'intérêt de louer des panneaux d'exposition,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de créer les tarifs suivants applicables pour l'organisation du Salon Games In à Cholet, prévu les 23 et 24 septembre 2023

- Tarif enfant 1 journée (6-12 ans) : 5 €
- tarif Pack famille 1 journée (2 adultes et 2 enfants) : 25 €
- Gratuité pour les moins de 6 ans
- Tarif de location d'un stand de 6 m² : 400 €

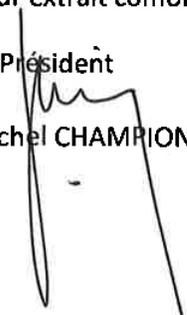
Article 2 : de créer un tarif de location de panneau d'exposition à 5 €.

Article 3 : d'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'établissement.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023**

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.5 - GOLF – NOUVEAUX TARIFS GOLF ENTREPRISE

Dans le cadre de son développement et de sa communication auprès des entreprises, il est proposé au Conseil d'Administration la création de deux nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2023 au Golf de Cholet :

- Green fee 9 trous Golf Entreprise : 27 €
- Green fee 18 trous Golf Entreprise : 40 €

Le Conseil d'administration est appelé à approuver les tarifs proposés.

Le Conseil d'Administration de Cholet Sports Loisirs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1412-1, L 2221-1 et suivants et R 2221-1 et suivants.

Vu les statuts de Cholet Sports Loisirs,

Considérant l'intérêt de créer deux nouveaux tarifs Entreprise, au golf, dans le cadre de son développement économique,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de créer les nouveaux tarifs suivants applicables dès le 1^{er} mars 2023 :

- Green fee 9 trous Golf Entreprise : 27 €
- Green fee 18 trous Golf Entreprise : 40 €

Article 2 : d'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'établissement.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,



SÉANCE DU 9 FEVRIER 2023

Le 9 février 2023 à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Golf de Cholet, allée du Chêne Landry – 49300 Cholet, sous la présidence de Michel CHAMPION, suite à la convocation adressée le 9 janvier 2023.

Étaient présents : Olivier BAGUENARD, Guy BARRE, Patrice BRAULT, Michel CHAMPION, Sylvie DORBEAU, Pascal DORIZON, Alain DURAND, Daniel FRAPPREAU, Annick JEANNETEAU, Christophe PIET, Médéric THOMAS, Guy SOURISSEAU.

Assistaient également au Conseil : Bruno CAILLETON, Emmanuel GATE, Marie CORABOEUF, Pascal CITEAU, Dominique DUCEPT, Stéphane GOUZIEN, Eric OUVRARD, Mickaël LOISEAU.

2.6 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET DES ARRÊTÉS PRIS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général a été appelé à prendre les décisions et les arrêtés qui suivent en vertu des délibérations n° 2.2 et 2.3 du Conseil d'Administration du 10 septembre 2020, et en application des articles R.2221-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISIONS :

N° 2023.01 **Contrat d'exploitation de distributeur patinoires - TOPSEC**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de renouveler le contrat d'exploitation d'un distributeur à Glisséo, permettant la vente d'accessoires de patinoires pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, à la société TOPSEC équipement, moyennant le versement d'une redevance correspondant à 20 % du chiffre d'affaires HT pour Glisséo. La redevance sera réglée en TTC semestriellement.

N° 2023.02 **Contrat de dératisation – Société EURL POUDRAY JACKY**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat de moyen, avec la société EURL Poudray pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une intervention bimestrielle de dératisation sur l'ensemble du parc de la Meilleraie, redevance annuelle de 591 € HT.

N° 2023.03 **Contrat publicitaire - ADHOC**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat publicitaire avec l'agence ADHOC. Cholet Sports Loisirs s'engage à souscrire le dit-contrat, pour un montant de 1 000 € HT pour réaliser une publicité sur le book " UPSIDE ", format double page. L'agence ADHOC prendra en charge la conception et la réalisation du book " UPSIDE ", et la distribution du book à 13 000 exemplaires, et fournira 15 justificatifs à l'annonceur.

N° 2023.04 **Contrat de location – Agglomération du Choletais**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat de location avec l'Agglomération du Choletais, dans le cadre de la " Fête des Seniors ", le dimanche 22 janvier 2023, pour un montant de 6 705,78 € HT. La location comprend les espaces jaune, vert et bleu.

N° 2023.05 **Contrat de location – Centre de Gestion - Angers**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat de location avec le Centre de gestion, Maison des Maires, d'Angers, dans le cadre du concours de la fonction publique, le jeudi 26 janvier 2023, pour un montant de 4 761,50 € HT. La location comprend les espaces bleu 1 et jaune.

N° 2023.06 **Contrat de location – Sarl Emgeko**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat de location avec la société EMGEKO, dans le cadre du salon " Fils croisés en Anjou " , du 26 au 29 janvier 2023, pour un montant de 18 489,75 € HT. La location comprend l'espace vert.

N° 2023.07 **Contrat de location – Association Cholet National Pétanque**

Pour Cholet Sports Loisirs, il a été décidé de signer un contrat de location avec l'Association National Pétanque, dans le cadre de la manifestation du Cholet National

Pétanque du 9 au 12 février 2023, pour un montant de 18 042,72 € HT. La location comprend les espaces jaune, vert, bleus et blanc 700. Les prestations du Service de Sécurité SSIAP, pendant la manifestation, sont à la charge du locataire, ainsi que les frais de restauration du personnel de permanence.

ARRETES :

N° 2022.03

Nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour la régie de recettes et d'avances du Cisca

Pour Cholet Sports Loisirs, Madame Claire CASSEREAU, est nommée régisseur de la régie de recettes et d'avances du Cisca, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Claire CASSEREAU sera remplacée par M. Eric OUVRARD.

N° 2023.01

Délégation de signature à M. Simon DENECHERE - GOLF

Pour Cholet Sports Loisirs, Monsieur Simon DENECHERE, reçoit délégation de signature à l'effet de signer uniquement les documents relatifs à l'achat de matériel et équipement liés à l'activité " terrain " du Golf, inférieurs à 700 € HT, à compter du 2 janvier 2023, en remplacement de M. Richard NURIBANEL.

N° 2023.02

Arrête modificatif de la régie de recettes et d'avances au Parc de la Meilleraie

Pour Cholet Sports Loisirs, il est décidé de modifier l'arrêté du 14 décembre 2020, relatif à la constitution d'une régie de recettes et d'avances au Parc de la Meilleraie, en son article 5, en ajoutant la carte bancaire sur place et en ligne et le prélèvement, modes de recouvrements de recettes supplémentaires.

N° 2023.03

Arrête modificatif de la régie de recettes et d'avances au Cisca

Pour Cholet Sports Loisirs, il est décidé de modifier l'arrêté du 29 août 2006, relatif à la constitution d'une régie de recettes et d'avances au Cisca, en son article 5, en ajoutant la carte bancaire sur place et en ligne et le prélèvement, modes de recouvrements de recettes supplémentaires.

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CHAMPION



Transmis à la

Sous-Préfecture de Cholet

Le,

